

**Dossier d'inscription en 1^{ère} année d'études
en soins infirmiers
Année universitaire 2021-2022**



**Institut de Formation en Soins Infirmiers Georges Daumezon
de l'Établissement Public de Santé Mentale de l'Agglomération Lilloise**

**117 avenue de Lattre de Tassigny - BP 4
59871 SAINT-ANDRÉ CEDEX**

☎ : 03 28 37 45 60 ☎ : 03 28 37 45 69

**Mail : ifsi@epsm-al.fr
Site : www.formation-sante-nord.fr**



Les conditions générales de formation sont disponibles sur notre site www.formation-sante-nord.fr / Rubrique Notre Institut / Attractivité de l'Institut.

Sommaire

Date et lieu de la rentrée universitaire 2021-2022	3
Renseignements étudiant	3
Droits d'inscription annuels 2021-2022.....	3
Frais de scolarité annuels.....	3
Dossier médical	4
Tenues de stage	4
Création d'une adresse mail	4
Bourse régionale.....	4
Contribution de vie étudiante et de campus.....	5
Sécurité sociale.....	5
Adhésion à la responsabilité civile étudiante	5
Indemnités de stage et frais de déplacement.....	5
Autorisations	6
Situation de handicap	6
Tarifs des repas du self.....	6
Fournitures scolaires recommandées	6
Association étudiante.....	6

ANNEXES :

<u>Annexe 1</u> : Fiche de renseignements.....	7
<u>Annexe 2</u> : Questionnaire de financement	9
<u>Annexe 3</u> : Certificat de vaccinations	11
<u>Annexe 4</u> : Attestation d'autorisation.....	14
<u>Annexe 5</u> : Fiche récapitulative inscription rentrée universitaire 2021-2022	15
<u>Annexe 6</u> : Fiche explicative de l'Association Les Ptits Daums.....	16
<u>Annexe 7</u> : Liste des médecins agréés	17

Les conditions générales de formation sont disponibles sur notre site www.formation-sante-nord.fr / rubriques Notre Institut - Attractivité de l'Institut.

Date et lieu de la rentrée universitaire 2021-2022

La rentrée universitaire de la promotion en soins infirmiers 2021-2022 aura lieu le :

MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2021 à 9 heures

Site de l'EPSM de l'agglomération lilloise à Saint-André-Lez-Lille

Salle CM L

1 rue de Lommelet - 59350 Saint-André-Lez-Lille

NB : Modalités de rentrée définies sous réserve de modification en raison de l'évolution de la pandémie covid-19

Renseignements étudiant

Afin de constituer votre dossier d'inscription, nous avons besoin d'un certain nombre de renseignements. Merci de compléter la [fiche de renseignements en Annexe 1](#).

Les pièces à fournir (cf [Annexe 5](#)), constituant votre dossier d'inscription, sont à nous remettre **dès que possible**. Votre dossier devra impérativement être complet pour le vendredi 27 août 2021 à 12h.

Droits d'inscription annuels - Année 2021-2022

Le montant pour l'année universitaire 2021-2022 (Tarif 2021-2022 : 170 €) est à régler par chèque à l'ordre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers G. Daumezon, à la date limite qui vous a été mentionnée dans le message via Parcoursup.

Attention : c'est le paiement de ces droits d'inscription qui atteste votre inscription dans notre Institut.

Ces droits d'inscription seront remboursés par le Conseil Régional des Hauts de France aux étudiants bénéficiaires de la bourse régionale.

Frais de scolarité annuels

La scolarité est gratuite pour le public éligible à l'aide financière régionale c'est-à-dire :

- ✚ Les élèves ou étudiants en poursuite d'études, sans interruption,
- ✚ Les jeunes sortis du système scolaire depuis un an maximum,
- ✚ Les demandeurs d'emploi n'ayant pas obtenu de financement individuel par ailleurs.

Les frais pédagogiques s'élevant à 6 509,23 € pour l'année universitaire 2021-2022, sont à régler par l'employeur ou un O.P.C.O. ou par l'étudiant lui-même pour les personnes suivantes :

- ✚ Les salariés, les professionnels libéraux et les fonctionnaires (relèvent de leur employeur ou de leur O.P.C.O.),
- ✚ Les demandeurs d'emploi ayant obtenu un financement individuel,
- ✚ Les personnes démissionnaires d'un CDI ou d'un emploi public.

☞ Afin de déterminer votre situation, nous vous demandons de compléter et nous retourner **le questionnaire de financement en Annexe 2** accompagné de la pièce justificative correspondante à votre situation à :

Institut de Formation G. Daumezon
117 avenue de Lattre de Tassigny
BP 4
59871 Saint André cedex

Dossier médical

L'admission définitive dans un I.F.S.I. est subordonnée à la production :

- ✚ d'un **certificat établi par un médecin agréé** attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (cf. liste des médecins agréés en Annexe 7 - Pour les autres régions : se renseigner auprès de l'Agence Régionale de Santé),
- ✚ d'un **certificat médical de vaccinations en Annexe 3** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

De plus, une radiographie pulmonaire datant de moins de 3 mois et un certificat médical d'aptitude à travailler sous rayonnement ionisant complètent le dossier médical.

NB : le premier stage de la promotion 2021-2024 débutera le 2 novembre 2021.

Tenues de stage

La prise de taille par la Société Julie et Floriant se fera courant Septembre 2021. Le règlement s'effectuera en septembre par chèque à l'ordre de la Société.

Le prix du trousseau demandé par l'Institut (2 tuniques et 2 pantalons) en 2021 sera de 44,00 € TTC.

A titre facultatif, vous pouvez opter pour le trousseau de 3 tuniques et 3 pantalons au prix de 66,00 € TTC ainsi que l'achat de chaussures (à partir de 20 €).

Création d'une adresse mail

La création d'une adresse mail sous la forme [nom.prenom@gmail,hotmail...](#) est obligatoire pour faciliter la diffusion des informations pendant toute la durée de votre formation (**pas de surnom, de pseudo...**)

Bourse régionale

Votre demande de bourse doit être déposée avant le 29 Octobre 2021 sur le site :

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

Tel : 0 800 02 60 80

Mail : bess@hautsdefrance.fr

Contribution vie étudiante et de campus

Les étudiants universitaires doivent s'acquitter de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC). Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

L'acquittement de 92 € (tarif 2021-2022) doit se faire via le site suivant : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants bénéficiaires de la bourse régionale pourront demander le remboursement de la CVEC via le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> à la réception de leur notification définitive de bourse.

Pour les agents en formation continue, cette cotisation n'est pas requise.

Sécurité sociale

Une copie de l'attestation d'ouverture des droits à la sécurité sociale est à fournir. Pour l'édition, il faut créer un compte sur le site <http://www.ameli.fr/>.

Adhésion à la responsabilité civile étudiante

Nous vous demandons d'adhérer pour l'année universitaire 2021-2022 à la MACSF qui couvre GRATUITEMENT ET SANS CONDITION la responsabilité civile étudiante.

Cette adhésion est une démarche individuelle qui doit s'effectuer sur le site : www.macsf.fr. A l'issue de l'adhésion, une attestation vous sera transmise par mail. Une copie est à remettre à l'Institut.

Indemnités de stage et frais de déplacement

La formation en soins infirmiers comprend des stages en établissements de santé publics ou privés et en structures extrahospitalières.

Ces stages ouvrent droit, conformément à la réglementation en vigueur et aux critères du règlement du Conseil Régional Hauts de France, à des indemnités de stage et selon le lieu de stage, à une indemnisation des frais de déplacement. Les règles précises d'indemnisation vous seront communiquées dans le livret d'accueil, dès lors que vous aurez adressé le paiement des droits d'inscription.

Attention, les étudiants salariés, dont la formation est prise en charge par un employeur ou par un OPCO, ne sont pas éligibles au dispositif régional. Ils ne bénéficient donc pas d'indemnités de stage. Toutefois, ils peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transport par la Région, à condition de ne pas recevoir de dédommagement pour ce même motif de la part de leur employeur.

Afin de constituer votre dossier de paye d'étudiant infirmier, des pièces sont à fournir obligatoirement dont une [fiche de renseignements pour le Service des Ressources Humaines](#) de l'EPSM. Nous leur transmettrons par conséquent la première page de la fiche de renseignements en Annexe 1.

Autorisations

Dans le cadre de la transmission des résultats de semestres, de données personnelles aux terrains de stage et de l'utilisation de photographies, il vous est demandé de compléter **l'attestation d'autorisation en [Annexe 4](#)**.

Situation de handicap

Si vous bénéficiez de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez dès à présent prendre contact avec notre référente handicap, Mme Johanne SANCHEZ - Tél : 03.28.37.45.60 - johanne.sanchez@epsm-al.fr

Tarifs des repas du self

Les repas peuvent être pris au self du personnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise, situé au 1 rue de Lommelet à Saint-André-Lez-Lille.

L'achat de carnets de tickets repas est possible les mardis et jeudis de 11h à 13h30 (priorité aux étudiants de 13h à 13h30). Le montant varie en fonction du nombre et du type de carnets achetés :

A titre indicatif : * 1 carnet de 10 tickets blancs vaut 18,50 € (1 ticket blanc donne droit au plat du jour)
* 1 carnet de 50 tickets jaunes vaut 27,50 € (1 ticket jaune donne droit à une entrée, un dessert, une boisson ou le plat pour 4 tickets jaunes).

Fournitures scolaires recommandées

Nous vous conseillons de vous munir :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Feuilles ou cahiers | <input type="checkbox"/> Papier blanc pour l'impression de documents en salle informatique |
| <input type="checkbox"/> Crayons, stylos | <input type="checkbox"/> Gomme, scotch, agrafeuse, ciseaux, colle, correcteur en rouleau |
| <input type="checkbox"/> Surligneurs | <input type="checkbox"/> Calculatrice simple (sans mémoire) |

Association étudiante

L'association **Les ptits Daums** est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle a pour but d'améliorer la vie étudiante de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Georges Daumezon. Elle est gérée par des étudiants infirmiers sur la base du volontariat afin de rendre leur formation plus dynamique par le biais de divers projets. Vous trouverez en [Annexe 6](#) la fiche explicative de l'Association Les ptits Daums.

Annexes

Annexe 1 : Fiche de renseignements

Annexe 2 : Questionnaire de financement

Annexe 3 : Certificat de vaccinations

Annexe 4 : Attestation d'autorisation

Annexe 5 : Fiche récapitulative inscription rentrée universitaire 2021-2022

Annexe 6 : Fiche explicative de l'Association Les Ptits Daums

Annexe 7 : Listes des médecins agréés

Annexe 1

Fiche de renseignements
1^{ère} année en soins infirmiers
Année universitaire 2021/2022

NOM patronymique : _____

NOM d'usage : _____

Prénoms : _____

Nationalité : _____

Date et lieu de naissance: ___/___/___ à _____ Sexe: H F

Numéro INE : _____ - Possédez-vous un véhicule : OUI NON

Adresse Mail obligatoire sous la forme [nom.prénom@gmail,hotmail](mailto:nom.prénom@gmail.com)... (pas de surnom, de pseudo ...) :

Numéro de sécurité sociale : _____

RQTH ou Situation d'Handicap (Réfèrent handicap de l'Institut : Johanne Sanchez ☎ 03.28.37.45.62)

Domicile de l'étudiant : _____

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___ Téléphone portable : ___/___/___/___/___

Domicile Parental : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et prénom) : _____

Lien de parenté : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___

SITUATION FAMILIALE DE L'ETUDIANT :

Célibataire: Marié(e) ou Vivant maritalement: Veuf(ve) : Divorcé(e) : PACSE :

Nombre d'enfant(s) à charge :

Nom	Prénom	Age

FINANCEMENT Assurez-vous de nous avoir renvoyé le questionnaire de financement dûment complété (Indispensable à votre inscription) ainsi que, selon votre situation, l'attestation de prise en charge du coût pédagogique par votre financeur ou vous-même.

Si employeur, nom de la personne chargée du suivi de la formation : _____

➤ Fax : ____/____/____/____/____ et/ou adresse mail : _____

TITRE D'INSCRIPTION (cochez la case correspondante)

Baccalauréat Série : _____ Année d'obtention : _____

Equivalence : DAEU Autre Laquelle _____

Titre ou Diplôme homologué au minimum au niveau IV

Salarié ayant 3 ans d'exercice professionnel

Diplôme d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France

FORMATION

Précisez votre niveau d'études le plus élevé :

Activité avant l'entrée en formation à l'Institut G. Daumezon

Etude(s) post baccalauréat ; indiquez le type _____

Activités professionnelles ; Précisez l'emploi : _____

Type de contrat : CDI CDD

Employeur : _____

Autres,
Précisez : _____

Annexe 2

QUESTIONNAIRE / FINANCEMENT IFSI 2021-2022 (nouveaux étudiants)

à compléter obligatoirement pour l'étude des modalités de financement de votre formation et à renvoyer dans les plus brefs délais accompagné, selon votre situation :

- soit d'un certificat de scolarité 2020-2021 ;
- soit d'une attestation délivrée par pôle emploi (avis de situation actuelle) ;
- soit de l'attestation de prise en charge du coût pédagogique par votre financeur ou vous-même.

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE :

PRENOM : Né(e) le ___/___/_____

Quelle est votre situation actuelle ?

élève ou étudiant : **(joindre un certificat de scolarité)**

Vous êtes en poursuite d'études (aucune interruption du système scolaire). **NB : la formation préparatoire aux écoles paramédicales n'est pas une poursuite d'études.**

Etudes suivies en 2020-2021 (ou 2019-2020 si formation préparatoire aux écoles paramédicales en 2020-2021) :

.....
.....

Etablissement scolaire :

.....

Vous êtes sorti(e) du système scolaire depuis un an maximum. Date de sortie du système scolaire (mois/année) : ___/_____

Dernières études suivies :

Etablissement scolaire :

.....

demandeur d'emploi : **(joindre un avis de situation actuelle)**

Etes-vous demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ? OUI NON

✚ Si OUI : date d'inscription à Pôle Emploi (Jour/Mois/Année) : ___/___/_____

• Lieu du Pôle Emploi dont vous dépendez :

✚ Catégorie : 1 2 3 6

✚ Précisez votre numéro d'identifiant :

✚ Etes-vous indemnisé(e) par Pôle Emploi ? OUI NON

✚ Bénéficiez-vous d'un financement individuel par ailleurs pour suivre votre formation ?

OUI NON

Si OUI, lequel

.....

salarié(e), professionnel libéral ou fonctionnaire :

Précisez :

✚ Quel est votre emploi actuel :

.....

✚ Salarié en CDI ou fonctionnaire : dans ce cas, précisez le nom et l'adresse de votre employeur :

Nom :

Adresse : 1/2

✚ Salarié en CDD : dans ce cas, précisez :

La date de fin de votre CDD (Jour/Mois/Année) : ___/___/_____

Ainsi que le nom et l'adresse de votre employeur :

Nom :

Adresse :

.....

✚ Avez-vous eu un accord de financement ? OUI NON

Si OUI, quel est l'organisme financeur : (joindre une attestation de prise en charge)

votre employeur

un OPCO (opérateur de compétences) :

Nom :

Adresse :

.....

Précisez le nom de la personne chargée du suivi de la formation :

Fax : ___/___/___/___/___/ et/ou adresse mail :

✚ Etes-vous démissionnaire de votre CDI ou d'un emploi public ? OUI NON

Date de votre démission (Jour/Mois/Année) : ___/___/_____

✚ Commentaire éventuel :

.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées sur ce document.

Fait à le

Signature du candidat :

Pour information :

Publics éligibles au dispositif de gratuité régionale C'est-à-dire que le coût pédagogique de 6 509,23 € (tarif 2021-2022) est pris en charge par le Conseil Régional	Publics non éligibles au dispositif de gratuité régionale c'est-à-dire que le coût pédagogique de 6 509,23 € (tarif 2021-2022) est pris en charge par l'employeur ou un O.P.C.O ou par l'étudiant lui-même
<ul style="list-style-type: none">- Les élèves ou étudiants en poursuite d'études, sans interruption.- Les jeunes sortis du système scolaire depuis un an maximum.- Les demandeurs d'emploi n'ayant pas obtenu de financement individuel par ailleurs.	<ul style="list-style-type: none">- Les salariés, les professionnels libéraux et les fonctionnaires (relèvent de leur employeur ou de leur OPCO).- Les demandeurs d'emploi ayant obtenu un financement individuel.- Les personnes démissionnaires d'un CDI ou d'un emploi public.

Annexe 3

IFSI Georges DAUMEZON

117 Avenue De Lattre de Tassigny - BP 4
59871 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE CEDEX

Nom :

Tél : 03/28/37/45/60 - Fax : 03/28/37/45/69

Prénom :

ifsi@epsm-al.fr

Date de naissance :

Année universitaire 2021/2022

Promotion 2021/2024

Les étudiants doivent remplir les conditions d'immunisation pour être autorisés à effectuer leurs stages cliniques (le 1^{er} stage de la promotion 2021/2024 débute le 2 Novembre 2021)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Types de vaccinations	Dénomination de la spécialité vaccinale utilisée Doses et dates des injections Numéros des lots	Cachet et signature du médecin
B.C.G. (non obligatoire) - : à renseigner si vaccination réalisée 1 ^{ère} Vaccination 2 ^{ème} Vaccination I.D.R. à 10 UI de tuberculine Datant de moins de 3 mois pour connaître niveau d'immunisation à la rentrée en formation		
	Date :	
	Lecture :	
Diphtérie, Tétanos, Coqueluche <u>Poliomyélite</u> Rappel à l'âge de	1 ^{ère} injection	
	2 ^{ème} injection	
	3 ^{ème} injection	
	6 ans -	
	11-13 ans -	
	25 ans -	
<u>Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite</u>	45 ans -	
	65 ans -	
	puis tous les 10 ans -	

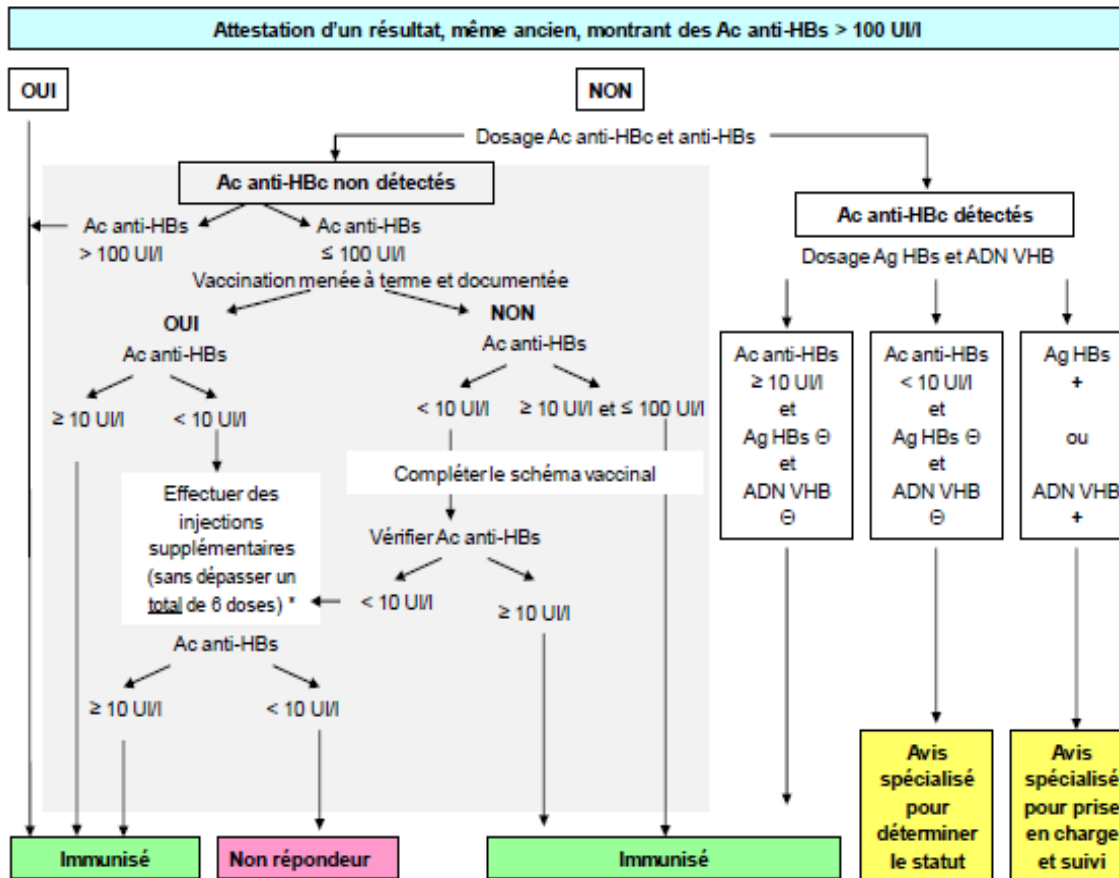
Hépatite B : Il n'est pas possible de déroger à l'obligation vaccinale contre l'Hépatite B

<u>3 injections</u> <u>J0, J30 et à 6 mois</u> <u>Dosage des anticorps anti HBS</u> (Cf. dos de cet imprimé)	1 ^{ère} injection	
	2 ^{ème} injection	
	3 ^{ème} injection	
	Ac anti HBS :	
	Joindre OBLIGATOIREMENT la feuille de RESULTAT de l'examen sérologique	

VACCINATIONS RECOMMANDEES

Varicelle (recommandée si pas d'antécédent et sérologie négative)	Date :	
Rougeole (recommandée à partir de 28 ans si pas d'antécédent et sérologie négative)	Date :	
La vaccination contre le SARS-CoV-2 (Covid-19) est recommandée	Date 1 ^{ère} injection :	Date 2 ^{ème} injection :
La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée tous les ans		
La vaccination contre la méningite C est recommandée en France pour les enfants, adolescents et jeunes adultes de l'âge de 1 an à 24 ans inclus		

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



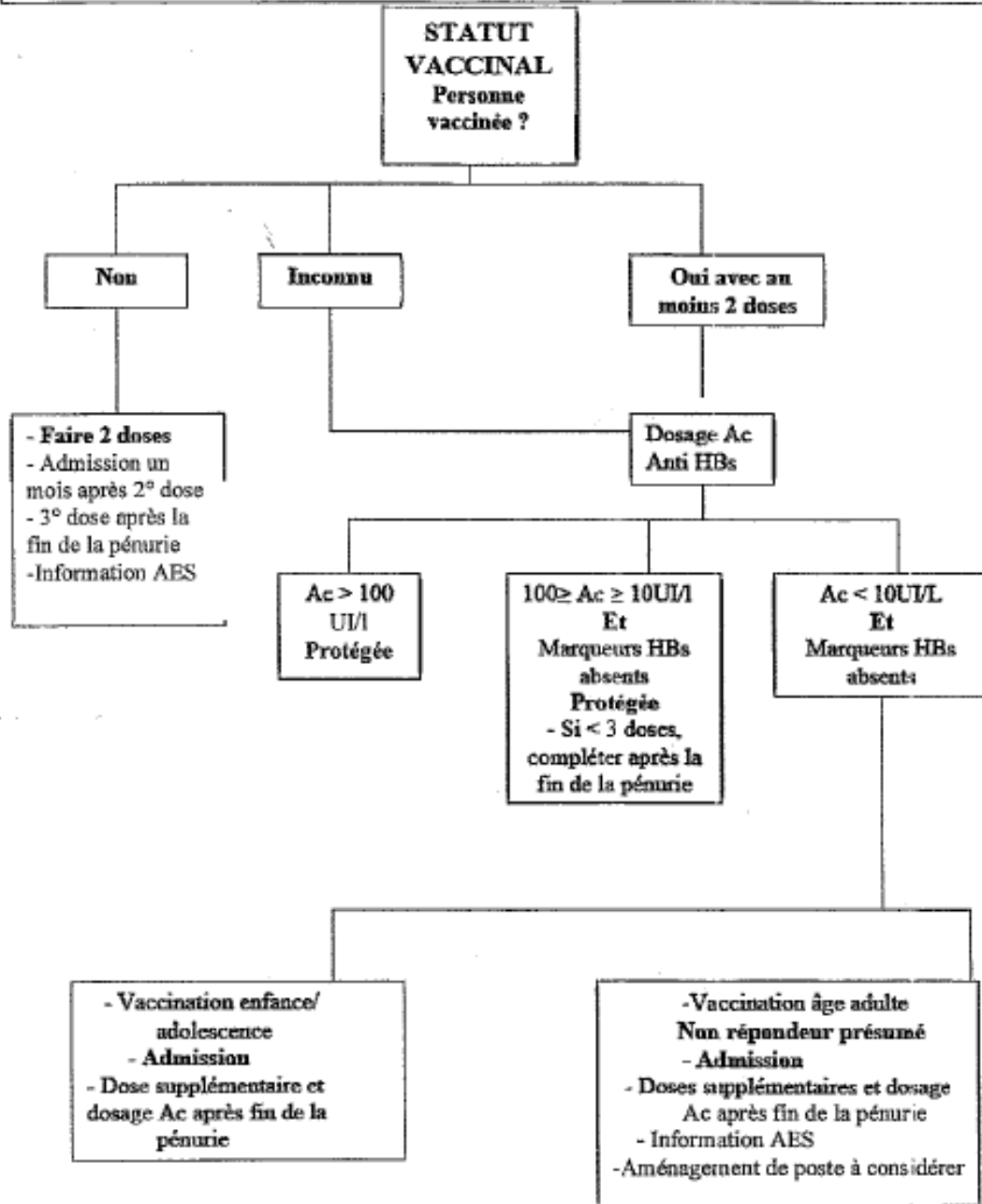
* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculitiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)

**Algorithme décisionnel en période de tension en vaccin contre l'hépatite B
Étudiants et professionnels de santé (en application de l'arrêté du 2 août 2013).**




Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP
www.hcsp.fr


ATTESTATION D'AUTORISATION

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,


.....

 Autorise N'autorise pas

l'IFSI Georges DAUMEZON, représenté par Monsieur Claude DECROCK, Directeur, de publier sur le site internet www.formation-sante-nord.fr les résultats des semestres 1 à 6 durant toute la scolarité.

 Autorise N'autorise pas

l'IFSI Georges DAUMEZON, représenté par Monsieur Claude DECROCK, Directeur, de me photographier et d'utiliser les photos à des fins de communication (actions publicitaires, brochures d'information, site internet...) durant toute la durée de la formation.

 Autorise N'autorise pas

l'IFSI Georges DAUMEZON, représenté par Monsieur Claude DECROCK, Directeur, à transmettre des données personnelles (téléphone, n° de sécurité sociale, date de naissance...) aux terrains de stage et à l'administration hospitalière durant toute la durée de la formation. *(Sans autorisation de votre part, vous n'aurez pas accès aux terrains de stage utilisant les dossiers patients informatisés à savoir que beaucoup d'Etablissements utilisent ce dispositif aujourd'hui).*

Fait à, le ____/____/2021.

Signature :

Annexe 5

FICHE RECAPITULATIVE - INSCRIPTION RENTREE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Votre inscription sera effective à la réception du dossier d'inscription complet
dès que possible et au plus tard le vendredi 27 août 2021

NOM :

PRENOM

**Tout étudiant n'ayant pas communiqué l'ensemble des
pièces demandées se verra refuser l'accès aux cours.**

Thème	Pièces à fournir	Cadre réservé à l'étudiant	Cadre réservé à l'Administration
Dossier administratif	Droits d'inscription annuels (chèque de 170,00 € à l'ordre de l'Institut de Formation G.Daumezon) attestant votre inscription.		
	Fiche de renseignements en Annexe 1 dûment complétée		
	2 photos d'identité couleur (pour la carte étudiante et la pochette de stage) récentes, format 35*45 mm (non scannées, non photocopiées) avec nom et prénom inscrits au dos de chaque photo.		
	Attestation d'autorisation en Annexe 4 dûment complétée et signée.		
	Copie du diplôme de baccalauréat ou équivalence ou résultats du baccalauréat 2021.		
	Copie de l'attestation d'ouverture des droits à la sécurité sociale (en date du mois de Juillet et Août 2021)		
	Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile étudiante pour l'année universitaire 2021-2022 (adhésion gratuite à la MACSF)		
	Attestation du paiement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)		
Dossier médical	Le questionnaire de financement en Annexe 2 doit être envoyé dans les plus brefs délais à : Institut de Formation G. Daumezon 117 avenue de Lattre de Tassigny - BP 4 59871 Saint-André-Lez-Lille cedex		
	Certificat médical par le médecin agréé, attestant de l'absence de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (cf. liste des médecins agréés (Annexe 7) Pour les autres régions : se renseigner auprès de l'Agence Régionale de Santé.		
	Certificat médical par le médecin traitant, attestant de l'aptitude à travailler sous rayonnement ionisant.		
	Fiche de vaccinations en Annexe 3 dûment complétée (tampon et signature du médecin)		
Dossier paye	Compte-rendu d'une radiographie pulmonaire datant de moins de 3 mois à la rentrée de septembre 2021 (les clichés sont à conserver par l'étudiant durant toute la formation)		
	2 relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant		
	2 photocopies de la carte vitale		
	2 photocopies de la pièce d'identité (carte d'identité ou titre séjour, passeport)		
	Si vous utilisez les transports en commun : 1 copie de votre abonnement annuel (le cas échéant)		
	Si vous êtes titulaire du permis de conduire :		
	1 photocopie de la carte grise du véhicule.		
	1 photocopie du permis de conduire de l'étudiant.		
1 photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule (carte verte).			
1 attestation d'assurance ou 1 photocopie du contrat d'assurance précisant que l'étudiant est reconnu comme conducteur habituel du véhicule.			
Association étudiante	Adhésion facultative : chèque de 5,00€ à l'ordre de l' « Association Les Ptits Daums », dans une <u>enveloppe fermée avec nom, prénom et promotion (2021-2024).</u>		

Attention : chaque photocopie de document doit figurer sur une feuille différente.

LES PTITS DAUMS

Il s'agit d'une association étudiante créée en 2014 et reprise en 2019 par un étudiant de l'institut qui avait pour objectif de dynamiser la vie étudiante, créer une relation amicale au sein des promotions.

Nous proposons des activités pour les étudiants en soins infirmiers (L1, L2 et L3), les élèves aides-soignants et également les étudiants cadres de santé.

En 2019, nous avons proposé des pulls à l'effigie de l'association, également des After-Works, des soirées étudiantes, etc.

Frappés par la COVID19, nous avons dû annuler le bal de promotion qui avait lieu initialement en Avril 2020 pour tous les étudiants de l'Institut Georges DAUMEZON mais également le voyage de cohésion qui avait lieu à BRUXELLES.

Ces projets sont toujours en suspens dû à l'évolution constante de l'épidémie. Pour y pallier, l'association a mis en place des partenariats avec des entreprises locales pour bénéficier de réductions pour les adhérents de l'association, mais également pour remercier les étudiants qui ont œuvré sans relâche en mobilisation COVID.

Cette année, nous vous accueillons pour votre toute première année en tant qu'ESI ! Nous allons vous accueillir comme il se doit ! Et pour cela, nous vous proposons de cotiser au sein de l'association, pour une durée de 1 an à une valeur de 5 euros.

Cette cotisation a pour but d'ouvrir vers de nouveaux partenariats locaux, d'effectuer des achats lors de la journée de cohésion, mais également de privatiser des salles pour les événements festifs, notamment le bal d'intégration, qui aura lieu mi-septembre 2021 !

Si vous êtes intéressé(e), je vous demanderai de mettre dans une enveloppe un chèque bancaire d'une somme de 5 euros, à l'ordre de « ASSOCIATION LES PTITS DAUMS » et de la fermer. Sur celle-ci, vous noterez vos nom, prénom et promotion (2021-2024) ! Elle sera à joindre à votre dossier de rentrée et me sera remise par le secrétariat lors de la rentrée scolaire.

Grâce à cette adhésion, vous aurez directement droit à une promotion sur les textiles, aux différentes activités proposées mais aussi accès aux différents partenaires avec qui nous travaillons pour améliorer votre vie au sein de l'institut.

Cher(e) futur(e) étudiant(e), je vous dis à bientôt, je ferai le nécessaire pour me présenter lors de votre rentrée à l'institut.

Amicalement,

Victor BOUTIN
Président d'Association



Annexe 7**MEDECINS AGREES (MAI 2021)****LILLE et ALENTOURS**

BARDOEL Bruno	29 C rue Lutun	59116 HOUPLINES	03 20 35 31 07
BOUCLY Patrick	2 rue de Thionville	59000 LILLE	03 20 51 08 04
BOUNOUA Hervé	32 Passage des Alouettes	59000 LILLE	03 20 52 65 75
BURO Robert	166 Rue Pierre Mauroy	59800 LILLE	03 20 85 18 18
CHOUARBI Fadila	43 rue d'Angleterre	59000 LILLE	03 20 74 44 54
COCQUEEL Patrice	115 rue du Général De Gaulle	59110 LA MADELEINE	03 20 51 40 49
CONVERT Laurent	28 Rue Maurice Bouchery	59480 LA BASSEE	03 20 29 83 33
COUSIN Denis	77 rue du Caire	59100 ROUBAIX	03 20 83 18 25
COUTER Jean-Pierre	108 B rue de Tourcoing	59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	03 20 86 16 86
CRUYPENINCK Hervé	90 rue Sadl Carnot	59320 HAUBOURDIN	03 20 07 39 50
DABLEMONT Yves	96 rue du Collège	59100 ROUBAIX	03 20 73 63 62
DEBOISSY Luc	Cité Administrative 17 ^e étage - rue de Tournai BP 2012	59000 LILLE	03 20 62 48 62
DEBOU Didier	56 bis boulevard du Général Leclerc	59100 ROUBAIX	03 20 20 08 20
DELANNOY Jean-Christophe	75 rue de Mouvaux	59200 TOURCOING	03 20 70 90 15
DELBERGHE Dany	118 rue Decrème	59100 ROUBAIX	03 20 73 78 77
DENIS Philippe	52 rue du Buisson	59800 LILLE	03 20 55 95 26
DESHORGUE Jacques	25 Grand Place	59100 ROUBAIX	03 20 74 91 34
DUDENKO Pascal	1033 Avenue de la République - Bât 3	59700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 56 03 74
DYMNÉY François	152 rue de Douai	59000 LILLE	03 20 52 65 75
FROMONT Anne-Catherine	67 Boulevard Vauban	59000 LILLE	03 28 04 02 40
GHEERAERT Pierre	149 Rue de l'Alma	59100 ROUBAIX	03 59 61 29 55
GIAGNORIO Pierre	78 Rue Sadi Carnot	59280 ARMENTIERES	03 20 77 99 50
KELLY Frédérique	27 rue Pierre de Roubalx	59100 ROUBAIX	03 20 75 69 10
LECLERCQ Fabian	3 rue Roger Salengro	59112 ANNOEULLIN	03 20 85 57 32
LEROUX Patrick	28 rue Maurice Bouchery	59480 LA BASSEE	03 20 29 83 33
LOUVET Rémy	41 avenue du Docteur Albert Schweitzer	59510 HEM	03 20 75 26 25
MASSET Cécile	67 Boulevard Vauban	59000 LILLE	03 28 04 02 40
MASSON Valérie	27 Avenue Suzanne	59110 LA MADELEINE	03 20 13 13 22
RELIQUET Vincent	64 Avenue Alfred Lefrançois	59200 TOURCOING	03 20 76 84 01
ROLLET Marc	74 Rue des Frères Lumière	59660 COMINES	03 20 06 90 38
SEGUIN Bruno	27 rue Pierre de Roubalx	59100 ROUBAIX	03 20 75 69 10
SINGER Philippe	293 rue du Saut du Loup	59710 MERIGNIES	03 20 59 58 25
TILMAN-ROBVEILLE Fabienne	27 rue Roger Satengro	59112 ANNOEULLIN	03 20 85 50 84
VANDAMME Pierre	27 rue des Déportés	59280 ARMENTIERES	03 20 77 80 90
VELUT Xavier	27 rue Marceau	59420 MOUVAUX	03 20 27 01 27
VOGEL Marc	1 rue des Déportés	59390 TOUFFLERS	03 20 45 17 12
WAMBERGUE François	44 Avenue Marx Dormoy	59000 LILLE	03 20 22 16 94
WAROQUIER Alain Roger	110 rue du Général de Gaulle	59211 SANTES	09 81 15 86 66
WELSCHBILLIG Marc	4 rue d'Alembert	59000 LILLE	03 20 93 88 54
WILLEMS Thierry	137 rue du Général Leclerc	59510 HEM	03 20 75 52 07

AVESNES et ALENTOURS

COQUET Pierre-Marie	121 Rue de la Liberté	59600 MAUBEUGE	03 27 62 03 04
HUYGHE Dominique	104 Grande Rue	59138 PONT-SUR-SAMBRE	03 27 66 52 46
KARKOUTLY walid	146 Route de Feignies	59600 MAUBEUGE	03 27 62 10 03

CAMBRAI et ALENTOURS

DEVAUX Alain	1 place de la Mairie	59267 PROVILLE	03 27 83 48 78
DUCHANGE Amédée	10 route Nationale	59540 INCHY	03 27 85 14 21
DURIEZ Marc-Henri	84 rue Sadi Carnot	59129 AVESNES-LES-AUBERT	03 27 37 15 10
MAGDZIAREK Alain	44 Rue des Pierres Jumelles	59400 CAMBRAI	03 27 78 14 36
ROESCH Gilles	3 Place du Général de Gaulle	59142 VILLERS-OUTREUX	03 27 74 63 27

DOUAI et ALENTOURS

SAIMI Rachid	519 J Boulevard de la République	59500 DOUAI	03 27 97 31 82
--------------	----------------------------------	-------------	----------------

SOULARY Jean-Claude	1 rue A. et G. Martel	59187 DECHY	03 27 88 25 72
---------------------	-----------------------	-------------	----------------

DUNKERQUE et ALENTOURS

ANDRES Frédéric	1507 rue dAmentières	59850 NIEPPE	03 20 48 58 90
CHELALA Joseph	6 Bis route du Chemin Vert	59143 LEDERZEELE	03 28 62 43 84
CLAYES Benoit	30 rue du Musée	59270 BAILLEUL	03 28 50 33 33
CRIGNON Jean-Jacques	97 Rue Winston Churchill	59240 DUNKERQUE	03 28 66 34 15
LEFEVER Jean-Marie	12 rue David d'Angers	59140 DUNKERQUE	03 28 66 99 81
LEPLAT REGIS	46 Grand Place	59670 CASSEL	03 28 42 44 53
PLATEVOET Céline	58B rue Nationale	59270 METEREN	03 28 49 06 03
RANDRIAMIHAMINA Rija	36 rue de Bourgogne	59140 DUNKERQUE	03 28 66 47 47
VERNIEST Laurent	20 Avenue de la Bergerie	59114 STEENVOORDE	03 28 48 16 12

VALENCIENNES et ALENTOURS

DEVOTTE Franck	116 rue Henri Barbusse	59220 DENAIN	03 27 43 50 50
DHERBECOURT Joël	5 Rue Mathieu du Moulin	59230 SAINT AMAND LES EAUX	03 27 21 67 67
GALAND Christophe	392 rue Jean Jaurès	59860 BRUAY-SUR- L'ESCAUT	03 27 45 25 38
LEJAY Dominique	200 rue Jean Jaurès	59690 VIEUX CONDE	03 27 40 47 15
LENFANT Jean-Pierre	5 rue Mathieu Dumoulin	59230 ST AMAND LES EAUX	03 27 21 67 67
MERCIER Gilles	3 rue du Maréchal Sault	59970 FRESNES SUR ESCAUT	06 80 27 26 50
ROBILLARD Dominique	392 rue Jean Jaurès	59860 BRUAY-SUR- L'ESCAUT	03 27 20 13 17